



## Arrêté Municipal

Date : 25/04/2025

Arrêté numéro : AM 16.2025.4

Thème : Institutionnel

Type d'arrêté : Temporaire

Date de validité : 02 juin 2025

Date d'affichage :

### EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**OBJET : AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE  
ASSOCIATION : COMITÉ D'ANIMATION**

Le Maire de la commune de LARRA,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-2 ;

Vu le code de la santé publique, et notamment l'article L.3321-1, ordonnance du 17 décembre 2015 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 janvier 2009 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons ;

### **ARRÊTE**

#### Article 1<sup>er</sup> :

Madame la Présidente de l'association dénommée *COMITÉ D'ANIMATION* est autorisée à vendre des boissons de troisième catégorie à l'occasion de la fête locale qui aura lieu à Larra aux jours et horaires suivants :

- Jeudi 29 mai 2025 de 10h à 02h (vendredi 30 mai 2025)
- Vendredi 30 mai 2025 de 10h à 03h (samedi 31 mai 2025)
- Samedi 31 mai 2025 de 10h à 03h (dimanche 1<sup>er</sup> juin 2025)
- Dimanche 1<sup>er</sup> juin 2025 de 10h à 02h (lundi 02 juin 2025)

#### Article 2 :

Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Grenade sur Garonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à Larra, le 25/04/2025

Le Maire,  
Jean-Louis MOIGN

